

## Partie 1A – Individuel

### PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA) DEMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR INDIVIDUEL ANNÉE DE PROGRAMME 2023-2024

# Participant

### Fiche d'inscription pour un individu

## 1.0 DEMANDE – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR INDIVIDUEL

### 1.1 DOCUMENTS

✓ Les Agents d'exécution doivent demander les renseignements suivants pour tous les demandeurs au PPA.

- Identité du signataire autorisé vérifiée.** (Une pièce d'identité avec photo est requise, tel que permis de conduire. Les cartes d'assurance-maladie ne sont pas acceptées.)

Type d'identification fourni : \_\_\_\_\_

### 1.1.1 Questions sur l'auto-identification

Les réponses aux questions posées dans cette sous-section seront communiquées à Agriculture et Agroalimentaire Canada et pourraient être utilisées à des fins de rapport et d'orientation de futurs programmes, politiques et activités de communication du gouvernement. L'auto-identification est volontaire. Si vous ne souhaitez pas fournir ces renseignements, vous pouvez cocher « Je refuse de m'identifier » ou « Je préfère ne pas répondre ». Si la personne omet de répondre à ces questions, on présupera qu'elle a choisi « Je refuse de m'identifier » ou « Je préfère ne pas répondre ». AAC s'engage à garantir la répartition équitable et transparente des fonds du programme. Votre demande ne sera pas rejetée ni évaluée moins favorablement en raison de vos réponses à ces questions ou de votre refus de vous identifier.

#### A. Le groupe de propriété de votre entreprise agricole compte-t-il un nombre important (30 % ou plus) de représentants d'un ou plusieurs des groupes suivants (cochez toutes les réponses qui s'appliquent)?

- Autochtones  
Précisez :  Premières Nations  Nation métisse  
 Inuits  Inconnu
- Femmes
- Parité entre les sexes (50 % ou plus de femmes et/ou de personnes non binaires)
- 2SLGBTQI+
- Minorités visibles
- Personnes handicapées
- Jeunes (moins de 35 ans)
- Une communauté de langue officielle en situation minoritaire (francophones hors Québec ou anglophones du Québec)  
Précisez :  Anglais  Français
- Ne s'applique pas
- Je refuse de m'identifier

#### B. Si votre groupe de propriété compte un nombre important de représentants d'un groupe de langue officielle en situation minoritaire, votre entreprise agricole a-t-elle pu obtenir de l'information et des services liés au PPA dans la langue de ce groupe?

- Ne s'applique pas (l'évaluation de l'AQ n'a pas vérifié les langues officielles en situation minoritaire)
- Non
- Oui
- Je préfère ne pas répondre

#### C. Le groupe de propriété de votre entreprise agricole possède combien d'années d'expérience dans l'exploitation d'une ferme?

- 0 à 6 ans
- 7 à 19 ans
- 20 ans ou plus
- Je préfère ne pas répondre

## Partie 1A – Individuel

### PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA) DEMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR INDIVIDUEL ANNÉE DE PROGRAMME 2023-2024

# Participant

### Fiche d'inscription pour un individu

1.2 RENSEIGNEMENTS DE BASE			
<input checked="" type="checkbox"/> Inscrire le nom du demandeur de l'avance et son numéro d'identification lui ayant été attribué au titre du PPA. S'il s'agit d'un nouveau demandeur, un nouveau numéro d'identification lui sera attribué.			
Dénomination sociale (si existante)		N° PPA	
NE - Numéro d'entreprise fédéral de l'ARC - OBLIGATOIRE (correspond à votre numéro de TPS)		NEQ – Numéro d'entreprise du Québec (si disponible)	
Prénom / Second prénom	Nom	Date de naissance (aaaa/mm/jj)	
Adresse postale du domicile du producteur :			
Adresse		Ville/Municipalité	Province
			Code postal
Tél. au domicile	Tél. cellulaire	Télécopieur	Adresse de courrier électronique
Adresse postale de l'entreprise du producteur, si différente de celle susmentionnée :			
Adresse		Ville/Municipalité	Province
			Code postal
Tél. de l'entreprise	Tél. cellulaire (entreprise)	Télécopieur (entreprise)	Adresse de courrier électronique
1.3 DÉCLARATION DES AVANCES OCTROYÉES AU TITRE DU PPA PAR D'AUTRES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS			
<input checked="" type="checkbox"/> Veuillez déclarer et inscrire la liste de toutes les avances octroyées par d'autres organisations dans le cadre de la présente année de programme ou toute autre année de programme antérieure et inclure les avances attribuées selon le pourcentage de participation dans une personne morale/coopérative/société de personnes. Joindre une feuille supplémentaire au besoin.			
<input checked="" type="checkbox"/> Veuillez également déclarer et inscrire le montant du solde impayé de toute avance PPA d'une année de programme antérieure incluant, notamment, toute avance reçue de Les Éleveurs de porcs du Québec pour l'année de programme 2022-2023.			
Nom de l'organisation de producteurs ayant octroyé l'avance		Produit agricole pour lequel une avance a été octroyée	Montant de l'avance accordée ou impayée
			Année de programme (aaaa)
			20__
			\$
			20__
			\$
			20__
			\$
<input checked="" type="checkbox"/> Êtes-vous en défaut en vertu d'un PPA, d'un Programme d'avances printanières (PAP) ou d'un Programme d'avances printanières bonifié (PAPB), quelles que soient la production agricole et l'année de programme visées? Si oui, veuillez indiquer la production, l'organisation de producteurs responsable et l'année de programme :		OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
1.4 DÉCLARATION DE FAILLITE			
<input type="checkbox"/> Avez-vous déclaré faillite au cours des 7 dernières années? (cochez la case si "oui")			
<input type="checkbox"/> Recherchez-vous actuellement une protection financière contre les créanciers? (cochez la case si "oui")			
1.5 RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE			
<input checked="" type="checkbox"/> Veuillez compléter le point 5 du document s'intitulant « Autorisation du producteur » (Partie 1C)			

Partie 1A – Individuel

PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA)  
DEMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR INDIVIDUEL  
ANNÉE DE PROGRAMME 2023-2024

# Participant

Fiche d'inscription pour un individu

1.6 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PROGRAMME DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE (GRE)			
✓ Inscrivez votre numéro de client à La Financière agricole du Québec			
Nom du programme de GRE	Assurance stabilisation du revenu agricole	N° de client à La Financière agricole du Québec	
1.7 NUMÉROS DE PRODUCTEURS AU SERVICE DE LA MISE EN MARCHÉ			
✓ Déclarer tous les numéros de producteurs ouverts au Service de mise en marché de Les Éleveurs de porcs du Québec liés au demandeur présenté dans la section 1.1 du présent formulaire.			

1.8 PRODUCTEURS LIÉS ET LIEN DE DÉPENDANCE		
<p>✓ Les producteurs sont liés s'ils ont un <b>lien de dépendance</b>.</p> <p>✓ Sont, sauf preuve contraire, réputés avoir un lien de dépendance les producteurs se trouvant dans les situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un producteur partage avec l'autre — sans être son associé — des services de gestion, des services administratifs, du matériel ou des installations ou des frais généraux relatifs à la gestion de son exploitation</li> <li>✓ Un des producteurs est l'époux ou le conjoint de fait de l'autre producteur</li> <li>✓ Un des producteurs détient au moins 25% des actions à droit de vote de l'autre producteur</li> <li>✓ Un des producteurs détient au moins 25% des actions à droit de vote d'une compagnie qui détient directement ou à travers une autre compagnie au moins 25% des actions à droit de vote de l'autre producteur</li> <li>✓ Un des producteurs à droit à 25% ou plus des profits ou revenus de l'autre producteur</li> <li>✓ Toute autre situation définie dans les règlements de la LCPA</li> </ul> <p>✓ Le lien de dépendance a une incidence sur l'admissibilité du demandeur à une avance, de même que sur le montant de toute avance qui lui est attribuée.</p> <p>✓ Si vous répondez « oui » à la question 1 ci-dessous, remplissez la section 1.6.1 qui est une déclaration de dépendance ET la section 1.6.2 qui peut vous permettre de réfuter la présomption de dépendance.</p> <p>✓ Si vous répondez « oui » à la question 2 ci-dessous, remplissez la section 1.6.1 qui est une déclaration de dépendance ET la section 1.6.2 qui peut vous permettre de réfuter la présomption de dépendance.</p> <p>✓ Si vous répondez « oui » à la question 3, vous pourriez ne pas être admissible à une avance consentie aux termes du Programme de paiement anticipé (PPA), sauf si vous êtes en mesure de réfuter la présomption de dépendance.</p> <p>✓ Vous pouvez choisir de réfuter la présomption de votre Agent d'exécution que votre entreprise agricole est liée à un autre producteur. Dans de tels cas, vous devrez fournir à l'agent d'exécution la preuve que la relation est indépendante, ce qui comprendra la fourniture à l'agent de la documentation à l'appui de votre déclaration.</p> <p>✓ Si vous répondez « non » aux questions 1 et 2, vous n'avez pas à compléter les sections 1.6.1 et 1.6.2.</p>		
1. Selon les définitions ci-dessus, êtes-vous lié à un autre? Si non, passez à la section 1.7	OUI	NON
2. Un producteur lié a) a-t-il déposé une demande pour une avance consentie conformément au PPA pour cette période de production ou b) dispose-t-il d'une avance en cours consentie conformément au PPA datant de l'année de programme précédente?	OUI	NON
3. L'un ou l'autre producteur lié est-il inadmissible à la suite d'un manquement conformément au PPA, du Programme d'avances printanières ou du Programme d'avances printanières bonifié?	OUI	NON

**Partie 1A – Individuel**

**PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA)  
DEMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR INDIVIDUEL  
ANNÉE DE PROGRAMME 2023-2024**

# Participant
---------------

**Fiche d'inscription pour un individu**

**1.8.1 DÉCLARATION INDIVIDUELLE DES PRODUCTEURS LIÉS**

- ✓ Dressez la liste de tous les producteurs individuels liés auxquels une avance a été attribuée pour cette année de programme ou des périodes précédentes, y compris les avances émises par d'autres agents d'exécution du PPA.
- ✓ Joignez une autre feuille au besoin.

Nom du producteur individuel lié auquel une avance a été attribuée	No PPA	Nom de l'organisation de producteurs qui a émis l'avance	Année de programme
1.			20__
2.			20__
3.			20__

**1.8.2 RÉFUTATION DU LIEN DE DÉPENDANCE**

- ✓ Répondez aux questions ci-après pour chaque producteur lié cité à la section 1.6.1.
- ✓ Si vous avez répondu « non » à l'une ou l'autre des questions ci-dessous, vous n'avez pas réfuté la présomption de dépendance avec la personne citée.
- ✓ Si vous répondez « oui » à toutes les déclarations ci-dessous, vous avez établi que vous opérez sans lien de dépendance avec les producteurs en question, l'agent d'exécution peut demander de voir la documentation étayant les réponses données aux questions ci-dessous, telles que des articles de constitution de société, les états financiers, des baux, et les reçus, entre autres.
- ✓ Joignez une autre feuille au besoin.

**1. Nom du producteur individuel lié auquel une avance a été octroyée :**

a. Le demandeur et le producteur lié produisent des déclarations de revenus séparées et/ou produisent des états financiers distincts.	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
b. Ni le demandeur ni le producteur lié n'est employé par l'autre partie ou n'agit en tant que mandataire de celle-ci.	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
c. Toutes les transactions d'affaires entre le demandeur et le producteur lié sont exécutées à la juste valeur marchande et sont documentées (c.-à-d. partage d'équipement et/ou de terrain).	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
d. Le demandeur et le producteur lié ne partage pas les services de gestion et d'administration, l'équipement, les installations ou les frais généraux d'une exploitation agricole.	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

**2. Nom du producteur individuel lié auquel une avance a été octroyée :**

a. Le demandeur et le producteur lié produisent des déclarations de revenus séparées et/ou produisent des états financiers distincts.	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
b. Ni le demandeur ni le producteur lié n'est employé par l'autre partie ou n'agit en tant que mandataire de celle-ci.	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
c. Toutes les transactions d'affaires entre le demandeur et le producteur lié sont exécutées à la juste valeur marchande et sont documentées (c.-à-d. partage d'équipement et/ou de terrain).	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
d. Le demandeur et le producteur lié ne partage pas les services de gestion et d'administration, l'équipement, les installations ou les frais généraux d'une exploitation agricole.	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

**3. Nom du producteur individuel lié auquel une avance a été octroyée :**

a. Le demandeur et le producteur lié produisent des déclarations de revenus séparées et/ou produisent des états financiers distincts.	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
b. Ni le demandeur ni le producteur lié n'est employé par l'autre partie ou n'agit en tant que mandataire de celle-ci.	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
c. Toutes les transactions d'affaires entre le demandeur et le producteur lié sont exécutées à la juste valeur marchande et sont documentées (c.-à-d. partage d'équipement et/ou de terrain).	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
d. Le demandeur et le producteur lié ne partage pas les services de gestion et d'administration, l'équipement, les installations ou les frais généraux d'une exploitation agricole.	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Les renseignements personnels et/ou commerciaux soumis sur ce formulaire sont recueillis en vertu de l'article 10 de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole. Tout renseignement personnel recueilli par l'Agent d'exécution sera utilisé pour administrer le programme conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) ou à la législation applicable dans sa juridiction. Tout renseignement personnel et/ou commercial peut être divulgué à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et sera utilisé pour administrer le programme conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et à la Loi sur l'accès à l'information. Les renseignements peuvent être utilisés aux fins consenties dans la Déclaration. Les personnes ont le droit de demander l'accès et la correction de leurs renseignements personnels. Si vous avez des questions concernant vos renseignements et votre vie privée, veuillez communiquer avec nous : Directeur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Étage 10, 1341, chemin Baseline, Tour 7, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 ou par courriel à AAFC.Privacy-vieprivee.AAC@AGR.GC.CA et faite référence à la banque de renseignements personnels d'AAC Loi sur les programmes de commercialisation agricole : Programme de paiements anticipés, PPU 140. (2022).

## Partie 1A – Individuel

### PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA) DEMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR INDIVIDUEL ANNÉE DE PROGRAMME 2023-2024

# Participant

#### Fiche d'inscription pour un individu

1.9 DÉCLARATION DE SOLVABILITÉ		
✓ <b>Avez-vous récemment :</b>		
a) produit un avis d'intention de présenter une proposition ou présenté une proposition en vertu de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> ;	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
b) été assujéti(s) à une ordonnance de séquestre en vertu de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> ;	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
c) fait faillite;	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
d) demandé une protection en vertu d'une autre loi sur la faillite ou l'insolvabilité, notamment la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> et la <i>Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole</i> ; Si oui, veuillez indiquer le titre de la loi : _____	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

1.10 DÉCLARATION DES CRÉANCIERS GARANTIS			
✓ Énumérez tous les créanciers garantis qui ont une sûreté incluant le(s) produit(s) agricole(s) et/ou les paiements du programme de GRE, que cette sûreté ait été donnée en vertu de la Loi sur les banques ou en vertu d'une loi sur les sûretés mobilières en vigueur dans la province, ou par l'effet de toute autre loi. ✓ Les exemples peuvent inclure, mais ne sont pas limités à : ○ un privilège pris par un fournisseur d'intrants sur le produit agricole devant être utilisé pour l'avance du PPA ; ○ un privilège pris par votre institution financière ; ou ○ un accord général de sécurité. ✓ Joignez une feuille séparée si nécessaire. ✓ Un accord de priorité signé est nécessaire pour chaque créancier garanti indiqué ci-dessous			
Nom du créancier garanti	Adresse et/ou numéro de téléphone	La sûreté est sur quel produit	Valeur (s'il y a lieu)
1.11 SIGNATURE DU DEMANDEUR			
<b>Nom du producteur en lettre moulées</b>			
Signature		Date	

Ce formulaire permet uniquement à Les Éleveurs de porcs du Québec de vérifier votre admissibilité au PPA auprès d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. L'acceptation de votre demande demeure conditionnelle jusqu'à ce que votre dossier soit complété et approuvé.